

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente
Titre : Palais de justice de l'Hermitage : comment y accéder ?
Interpellatrice : Marlène Bérard (PLR)

Il y a plus de 2 ans débutaient les travaux d'extension du Palais de justice de l'Hermitage afin d'y réunir toutes les cours du tribunal cantonal. La fin des travaux est planifiée pour le printemps 2025. Elle permettra aux 45 juges cantonaux et 228 collaborateurs d'être regroupés au même endroit. Le but ? Rendre la justice plus efficiente et garantir aux justiciables un lieu unique pour toutes les audiences de deuxième instance.

Le site de l'Hermitage est en service depuis 1986. A cette époque, le nombre d'affaires, le nombre de justiciables et le nombre de juges et de collaborateurs étaient nettement inférieurs aux chiffres actuels.

L'agrandissement du site répond à un besoin et une réalité. Toutefois, elle n'a pas été accompagnée par des mesures visant à améliorer la desserte en transports publics ou à l'accueil des justiciables qui viennent de tout le Canton. En effet, seul le bus no 16 dessert le site avec un cadence durant les heures d'ouverture du tribunal de 4 bus par heure. A cela s'ajoute le fait que la modification du tracé du bus no 16 qui ne passe plus par St-François rend difficile son accès depuis la gare. Finalement, l'accès en transport public est problématique pour les Vaudoises et Vaudois qui viennent par exemple de Payerne, de la Vallée de Joux ou des hauts du Chablais. L'heure de début des audiences n'est pas compatible avec une arrivée en transports publics. La nécessité de se déplacer en véhicules est aussi liée au volume des dossiers qui sont traités en seconde instance. Avocats et procureurs doivent se rendre avec l'entier des dossiers contrairement aux magistrats qui ont leur dossier sur place.

Cette problématique avait d'ailleurs déjà été abordée lors des discussions entourant la mise à l'enquête du projet d'agrandissement. La Municipalité avait exigé la suppression de plusieurs places de parc visiteurs devant le Palais de Justice. Cette suppression avait en son temps été acceptée compte tenu de la présence en suffisance, toujours à l'époque, des places dans le quartier et à la Place des Fêtes.

Désormais, compte tenu du volume des dossiers et de la nécessité de garantir à l'ensemble des justiciables du canton un accès au Palais de justice de l'Hermitage, il est essentiel que ces derniers puissent y accéder, également, au moyen d'un moyen de transport individuel. Or, avec la suppression de nombreuses places de parc dans le quartier d'Aloys Fauquez, les habitants du quartier ont été contraints d'aller se garer à la Place des Fêtes du Signal. Avec l'arrivée prochaine de nouveaux collaborateurs ainsi que pour garantir l'accès aux justiciables, il est toutefois essentiel que le site soit accessible de manière efficace tant en transports publics qu'en transport individuel.

Compte tenu de l'inauguration prochaine du nouveau Palais de l'Hermitage, le PLR pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité entend-elle faciliter l'accès des justiciables au Palais de l'Hermitage ?
2. Est-ce que des discussions sont intervenues avec les TL pour augmenter la cadence du bus no 16 ?
3. Est-ce que des discussions sont intervenues avec les TL pour prévoir une ligne de bus qui dessert l'Hermitage en passant par St-François ou la gare ?
4. Combien de places de parc sont-elles actuellement disponibles à la place des Fêtes ?
5. Combien de place de parc ont été supprimées dans le quartier d'Aloys Fauquez ?
6. Quelles mesures sont prévues pour éviter que les gens du quartier d'Aloys Fauquez soient contraints d'aller se parquer à la place des Fêtes ?
7. Est-ce que la Municipalité a prévu de réduire le nombre de place à la place des Fêtes ?
8. La Municipalité est-elle consciente de la nécessité pour le Palais de justice de l'Hermitage d'être accessible par tous les justiciables du canton et pas uniquement pour les lausannois ?
9. La Municipalité est-elle consciente de la difficulté pour les hommes et femmes de lois ainsi que pour les procureures et procureurs de se déplacer en transports publics lorsqu'ils ou elles doivent se rendre en audience ?
10. La Municipalité est-elle disposée à modifier son approche en termes de desserte en transports publics et de suppression de places de parc pour que la justice reste accessible efficiente ?

Lausanne, le 4 février 2025


Marlène Bérard (PLR)





Nicolas Perrin


